



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 113369

Texte de la question

M. Jean-Luc Pérat attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur les difficultés rencontrées par le secteur de la lutte contre les exclusions. Sans attendre les conclusions des travaux qu'il a lancés dans le cadre du chantier national prioritaire 2008-2012, l'État réduit chaque année les financements des associations qui sur le terrain accueillent et aident les personnes en difficulté, et procède à une restructuration accélérée du secteur sans méthode ni plan d'action. Aujourd'hui, le fonctionnement des structures d'accueil et d'hébergement et l'accompagnement social et professionnel des publics en situation de précarité sont remis en cause, au grand désespoir des salariés et des bénévoles qui s'investissent dans les associations et n'ont pas vocation à gérer la pénurie et la dégradation de la qualité de prise en charge des personnes en difficulté. Il lui demande par conséquent si le Gouvernement envisage d'entendre les légitimes revendications de ce secteur, qui réclame en particulier une vraie reconnaissance du travail de l'ensemble de ses acteurs, un moratoire sur la restructuration de l'offre actuelle, le maintien, à tout le moins, en 2011, de l'enveloppe des crédits réalisés en 2010, en attendant une enveloppe en mesure de financer l'ensemble des besoins identifiés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Pérat](#)

Circonscription : Nord (24^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113369

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7046

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)